

Au fil de Sonnaz



Mai 2022

MAIRIE DE SONNAZ



Square François Jarret
73000 Sonnaz



04 79 72 00 32



mairiedesonnaz@orange.fr



www.mairiedesonnaz.fr



**Secrétariat
de la Mairie
ouvert au public :**

Lundi, Mercredi, Vendredi
de 13h30 à 17h15

Mardi de 13h30 à 18h00

Jeudi de 8h00 à 11h30



N'hésitez pas
à vous abonner
à la page de Sonnaz
pour suivre les actualités
de la commune.

LE MOT DU MAIRE

Le projet phare du mandat : la construction de l'école maternelle et son restaurant scolaire.

C'est bien le rôle des élus d'anticiper l'avenir, de préparer la commune de Sonnaz aux enjeux de demain et de répondre aux demandes en termes de services ou d'infrastructures. C'est avec cette vision que le conseil municipal élu en 2020 a confirmé la construction de l'école maternelle au sein même du groupe scolaire existant et ce fidèlement aux engagements déclinés dans notre profession de foi de mars 2020. Le permis de construire a été accordé le 8 novembre 2021 et le premier coup de pioche a été donné le 21 mars 2022 : nous sommes dans la phase opérationnelle des travaux et ce pour une durée de 15 mois.

Le programme prévoit la construction d'un bâtiment qui intégrera :

- 5 salles de classe dimensionnées pour accueillir au maximum 30 élèves (1 salle de classe de 67 m² et 4 de 61 m²).
- 1 salle de motricité/repos de 75 m².
- 1 réfectoire de 80 m² et son office de 23 m².
- 1 préau de 194 m².
- Sans oublier des sanitaires adaptés, des locaux de rangement, des vestiaires, des locaux ménage et poubelles ainsi qu'une tisanerie.

Le coût total de l'opération se situera vraisemblablement aux alentours de 2.7 M €, financé par un emprunt de 1.4 M €, les fonds propres de la commune et les subventions à hauteur de 536 000 €.

Conformément au planning, c'est à la rentrée de septembre 2023 que les professeurs et les élèves pourront intégrer leurs nouvelles classes. Ils bénéficieront ainsi de locaux adaptés répondant aux besoins d'un enseignement de qualité.

Lieu de culture, lieu d'instruction, lieu d'apprentissage, l'école est aussi et surtout un lieu de vie dans lequel nos enfants doivent se sentir bien. J'espère que ces futurs locaux leur apporteront un cadre d'évolution qu'ils sauront, j'en suis persuadé, s'approprier et respecter. Construire une école, l'aménager, lui donner vie est sans doute le geste le plus stimulant qui soit dans une vie d' élu : c'est une nouvelle porte qui s'ouvre sur l'avenir, certainement le plus beau projet pour une commune.

Démarrer aujourd'hui cette construction est une véritable fierté pour l'équipe municipale et en tant que maire, je vis cet instant comme un honneur et un privilège.

Avec ce nouveau bâtiment, la commune de Sonnaz se dote d'un équipement moderne, respectueux de l'environnement et des normes de sécurité.

Je vous souhaite un très bel été à tous.

*Daniel ROCHAIX,
Maire de Sonnaz*

SOUTIEN À LA POPULATION UKRAINIENNE

Face à la situation de crise qui frappe depuis plus d'un mois l'Ukraine, la commune de Sonnaz se joint à l'élan de solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. A l'unanimité, le conseil municipal attribue une aide exceptionnelle de 1000 € par l'intermédiaire du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE : SIGNALEZ TOUS VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de **changement de commune** ou de **changement d'adresse dans la même commune**, vous devez effectuer une **demande d'inscription sur la liste électorale de la commune de votre nouveau domicile**. Dans le cas contraire, vous risquez d'être radié de la liste électorale sur laquelle vous étiez précédemment inscrit, notamment si vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte électorale en ce début d'année 2022.

Pour demander votre inscription sur la liste électorale de Sonnaz, vous pouvez réaliser la démarche en ligne en vous connectant sur le site Internet de la commune www.mairiedesonnaz.fr, rubrique **Démarches > Listes électorales**. Vous pouvez également faire la démarche auprès du secrétariat de la Mairie.

Cas des départs à l'étranger

Si vous déménagez à l'étranger, vous pourrez voter depuis l'étranger pour les élections présidentielles, européennes, législatives, l'élection des conseillers des Français de l'étranger et pour les référendums.

Pour cela, **vous devez vous inscrire sur une liste électorale consulaire**. Cette inscription supprimera automatiquement votre précédente inscription.

Vous pouvez préférer rester inscrit sur la liste électorale d'une commune, et y voter notamment par procuration pour les élections présidentielles, européennes, législatives, régionales, départementales, municipales et pour les référendums. Dans ce cas, avertissez la commune de votre départ et de votre souhait de rester inscrit sur la liste.

***Bon à savoir :** Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année. Toutefois, afin de valoir pour un scrutin, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de ce scrutin.*



ABSENT POUR LES ÉLECTIONS ?

Vous pouvez donner **procuration à la personne de votre choix, même si elle n'habite pas Sonnaz, de deux façons :**

- En faisant une **demande en ligne** sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou à la gendarmerie dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un commissariat de police, gendarmerie ou tribunal judiciaire ou de proximité où vous devrez remplir un formulaire et présenter un justificatif d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez **connaître le numéro national d'électeur** de la personne à qui vous donnez procuration. Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales. Vous pouvez également le retrouver grâce au téléservice « **Interroger sa situation électorale** », sur le site Internet service-public.fr.



AGENDA

Comité de Jumelage/10^{ème} anniversaire : Week-end du 4 et 5 juin.

Elections législatives 1^{er} tour : Dimanche 12 juin.

Fête de la Musique : Samedi 18 juin, zone de Pomaray.

Elections législatives 2^{ème} tour : Dimanche 19 juin.

Pièce de théâtre "Le bus" de Stanislav Stratiev : Dimanche 19 juin à 18h30, salle du Crêt.

Déchetterie mobile : Mercredi 29 juin, vendredi 16 septembre et jeudi 1^{er} décembre, au Chef Lieu.

Sur les sentiers fleuris : Samedi 23 juillet à 10h, place de la Mairie.

Fête du village : Dimanche 28 août, zone de Pomaray.

Commémoration 11 novembre : Vendredi 11 novembre.

Sonnaz'Art : Dimanche 13 novembre, salle d'évolution, de 10h à 18h.

Téléthon : Samedi 26 novembre, place de la Mairie.

Repas des Aînés : Dimanche 11 décembre (pour les personnes de 70 ans et plus).



La déchetterie mobile

Voici les beaux jours, le soleil arrive et le Grand Nettoyage de Printemps se fait sentir !

Oui mais... il y a tant d'objets, tant de cartons, de vieux meubles vermoulus auxquels il manque un pied ou un tiroir, de choses en plus ou moins bon état, gardées parce que « on ne sait jamais, ça peut servir », le lave-linge qui ne fonctionne plus depuis quelques années, et tout cela prend beaucoup de place et accumule poussière et toiles d'araignées pour n'être finalement jamais réutilisé.

Alors, profitez de la déchetterie mobile qui sera mise à votre disposition les **mercredi 29 juin, vendredi 16 septembre et jeudi 1^{er} décembre**, sur le parking du Chef Lieu, pour vous débarrasser de tous vos encombrants : bois, métaux, cartons, électroménagers, mobiliers, textiles, déchets dangereux, pneus, tout-venant...

Les déchets verts et les gravats ne sont pas acceptés.

Pendant une journée, des containers et caisses-palettes seront mis à disposition et du personnel sera présent pour vous diriger vers le contenant de destination.

Comment se débarrasser de vos déchets végétaux ?

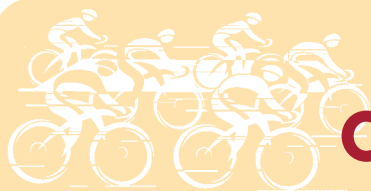
Brûler les déchets verts est interdit !

Compostez-les ou bien portez-les aux déchetteries.

La mairie met également à votre disposition un broyeur que vous pouvez réserver gratuitement, contre caution. Pour plus d'information, consultez notre site ou rendez-vous à la mairie.

PETIT RAPPEL : Les travaux de bricolage, la tonte de pelouse et l'usage d'engins bruyants ne sont autorisés qu'aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.



GRAND PRIX DE CHAMBÉRY CYCLISME



L'équipe d'organisation du grand prix de Chambéry cyclisme a salué la participation massive des bénévoles sonnaziens lors de sa 19^{ème} édition dimanche 17 avril. L'implication des gens de notre commune pour sécuriser le parcours emprunté par plus de 150 concurrentes a permis que la manifestation se déroule dans des conditions remarquables. Rendez-vous l'année prochaine !



BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de Sonnaz est un service municipal gratuit et ouvert à tous. En 2022, la commune a attribué une enveloppe budgétaire de 1 € par habitant.

La Bibliothèque est animée par une équipe de 9 bénévoles dynamiques et dévoués, qui ont consacré 580 heures de bénévolat en 2021. Elle compte 280 adhérents sonnaziens ayant accès à plus de 4000 ouvrages (romans, albums enfants, BD, Mangas...). En 2021, ce sont 519 nouveautés (achats ou dons) qui ont été mises en rayon.

Avec 3780 emprunts, soit une moyenne de 13 ouvrages annuellement empruntés par adhérent, **la Bibliothèque joue un rôle social et culturel, que viennent renforcer les animations qu'elle organise.** Parmi ces animations, citons deux escape games cet automne, le club de lecture « Les Tulalu », les racontines en décembre, la rencontre « Un livre, un vin » et le concours de dessin ce printemps.

HORAIRES

- 🕒 • Lundi de 16h00 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00

🌐 Pour rappel, catalogue en ligne : <http://catalogue.sonnaz.pikoloco.com>

📘 facebook@bibliothequesonnaz

✉ biblio.sonnaz@gmail.com

☎ Téléphone uniquement aux heures d'ouverture ou sur répondeur : 09 62 59 92 39



SUR LES SENTIERS FLEURIS



Samedi 23 juillet, la commission Fleurissement organise de nouveau **une matinée sur les sentiers de la commune de Sonnaz** pour vous faire découvrir le fleurissement du village et, pourquoi pas, enlever une petite ronce rebelle ou quelques fleurs fanées.

Au programme : un moment d'échange autour d'une passion commune lors de cette balade, qui se terminera par un pique-nique « sorti du sac », zone de Pomaray.

Si vous souhaitez partager ce moment avec nous, inscrivez-vous sur communication.sonnaz@orange.fr.

Rendez-vous place de la Mairie à 10h.



VOISINS VIGILANTS

« **Voisins vigilants** » est un dispositif qui permet l'échange d'informations par SMS ou boîte mail : cambriolages mais aussi coupures d'eau, d'électricité, des intempéries, des événements communaux, des cérémonies et aussi les différentes animations des associations (**il compte aujourd'hui 195 inscrits**).

Pour s'inscrire, c'est simple, soit par le secrétariat de mairie (**04 79 72 00 32**) ou à voisinsvigilants.org

Pour toute inscription, un autocollant est à votre disposition à la mairie.



CONCOURS PHOTO

Ainsi que nous le faisons chaque année, nous organisons un **concours photo ouvert aux habitants de Sonnaz et réservé aux particuliers**. Cette année, le thème choisi est « **Photo insolite** ». **Soyez créatif ! Soyez inventif !**

Toutes les photos sont les bienvenues, selon votre inspiration, mais elles doivent impérativement nous parvenir au **format JPG haute définition** et en **présentation « portrait »** (c'est-à-dire en hauteur) et en couleur.

Une seule photo par famille sera acceptée.

Cet envoi devra se faire par courrier électronique avant le **30 septembre 2022** uniquement à l'adresse suivante : communication.sonnaz@orange.fr. N'oubliez pas d'indiquer dans votre courriel vos nom, prénom, téléphone et adresse e-mail ainsi que le titre de votre photo.

La commission Communication sélectionnera les meilleures photographies qui agrémenteront le **Bulletin Municipal 2023**.

Sonnaz' Art



ENTRÉE LIBRE

Cette année, nous organisons la 8^{ème} exposition SONNAZ'ART.

Venez nombreux faire partager vos talents et découvrir les passions sonnaziennes.

Dimanche 13 novembre 2022 de 10 h à 18 h, salle d'évolution place de l'Eglise.

INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX !

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Tél. : _____

Votre talent : _____

E-mail : mairiedesonnaz@orange.fr - Tél. 04 79 72 00 32

Suite à votre inscription, nous prendrons contact avec vous début septembre.